



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

37 C/REP/15

1^{er} août 2013

Anglais et français seulement

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITÉS (2012-2013)

PRÉSENTATION

Source : Résolution 21 C/4/21, article 11 des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Contexte : Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) soumet le présent rapport à la Conférence générale en application de l'article 11 de ses Statuts, adoptés à la 21^e session de la Conférence générale, aux termes duquel le Conseil présente des rapports sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions ordinaires de celle-ci.

Objet : Informer la Conférence générale des activités du PIDC pendant l'exercice 2012-2013 et donner un aperçu des décisions et initiatives pertinentes du Conseil, des projets du PIDC et de la situation financière du Programme.

INTRODUCTION

Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), créé en 1980, est le seul programme intergouvernemental du système des Nations Unies mandaté pour mobiliser l'aide internationale afin de contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en renforçant les capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite. Depuis sa création, le PIDC a alloué plus de 100 millions de dollars des États-Unis à plus de 1 600 projets de développement des médias dans près de 140 pays.

La spécificité de son rôle a été constamment réaffirmée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la dernière en date étant la résolution [A/RES/67/124](#) A, « L'information au service de l'humanité », que l'Assemblée a adoptée le 18 décembre 2012 à sa 67^e session et dans laquelle elle demande instamment que tous les pays, les organismes du système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres acteurs intéressés « appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés ».

La responsabilité d'ensemble du Programme incombe au **Conseil intergouvernemental du PIDC**, qui se réunit tous les deux ans pour évaluer les travaux effectués par le Programme. Il est composé des représentants de 39 pays élus par la Conférence générale de l'UNESCO.

28^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC ET SUIVI DE SES DÉCISIONS

La 28^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 22 et 23 mars 2012¹.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC a été élu. Sa composition est la suivante :

Président : M. Jyrki Pulkkinen (Finlande)

Vice-présidents : Pérou, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande

Rapporteur : M. Mikhaïl Gusman (Fédération de Russie)

Membres : Albanie, Algérie, États-Unis d'Amérique

Le troisième rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a été présenté à la session du Conseil. Il donne un aperçu des 127 meurtres de journalistes que la Directrice générale a condamnés ces deux dernières années. Le rapport indique que, dans la plupart des cas, ces journalistes s'intéressaient à des conflits locaux, à des affaires de corruption et autres activités illégales, notamment celles de groupes mafieux.

Le Conseil a adopté la décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, dans laquelle il a de nouveau demandé à la Directrice générale de préparer un rapport biennal sur cette question. Le Conseil y a salué « les progrès du travail des agences des Nations Unies et des autres acteurs qui ont participé à la préparation du projet de Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ». Il y a en outre demandé à la Directrice générale de préparer un Plan de travail UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et de le présenter à la 191^e session du Conseil exécutif pour adoption (ce qui a été fait, et le Plan a été adopté). Le projet de Plan d'action des Nations Unies sur ces questions a été présenté au

¹ Rapport final disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/intergovernmental-programmes/ipdc/>

Conseil, puis approuvé en avril 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

Le Conseil, qui a écouté les avis formulés par les experts invités sur la façon de promouvoir la parité entre les sexes dans les médias, a soutenu l'initiative de l'UNESCO consistant à élaborer une série d'indicateurs d'égalité des genres pour les médias.

148 PROJETS APPROUVÉS LORS DES 56^e ET 57^e RÉUNIONS DU BUREAU DU PIDC

La 56^e réunion du Bureau du PIDC s'est tenue du 22 au 24 février 2012. Sur les 103 propositions de projet qui ont été examinées, le Bureau du PIDC en a approuvé 85 à réaliser dans 62 pays, pour un montant total de 2 170 180 dollars. La 57^e réunion du Bureau du PIDC a eu lieu du 20 au 22 mars 2013. À cette occasion, le Bureau a approuvé 63 projets (sur les 110 propositions qu'il a examinées) pour un montant total de 1 052 156 dollars.

En 2012-2013, un total de 213 propositions de projet a donc été soumis à l'examen du Bureau par des organisations de médias du monde entier. Le Bureau du PIDC a décidé d'en approuver 148 dans 75 pays, pour un montant total de 3 222 336 dollars.

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PIDC EN 2012-2013, PAR RÉGION			
RÉGION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TOTAL (EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)	POURCENTAGE PAR RÉGION
AFRIQUE	60	1 102 750	34 %
ASIE ET PACIFIQUE	35	731 500	23 %
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	34	615 450	19 %
ÉTATS ARABES	18	739 636	23 %
INTERRÉGIONAL	1	33 000	1 %
TOTAL GÉNÉRAL	148	3 222 336	100 %

D'autres documents stratégiques portant sur le développement du PIDC ont également été établis et approuvés par le Bureau à sa 57^e réunion. Ceux-ci comprenaient notamment une stratégie globale de renforcement du PIDC, une stratégie de collecte de fonds, une stratégie de communication et d'accroissement de la visibilité, et une note d'information sur le renforcement de l'initiative relative aux Indicateurs de développement des médias. Une nouvelle initiative a également été adoptée pour promouvoir « le développement des médias fondé sur les connaissances ».

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PIDC

Conformément aux procédures du PIDC, le Bureau alloue des crédits à des projets, uniquement en fonction des ressources financières déjà disponibles au moment de sa réunion. Cette pratique contribue à éviter tout déficit du budget du PIDC et permet de passer au lancement des projets immédiatement après la réunion du Bureau. En 2011-2012, neuf pays donateurs ont versé au PIDC un montant total de 3 113 913 dollars, qui a été alloué au financement des 148 projets approuvés pour la période 2012-2013.

CONTRIBUTIONS AU PIDC (en dollars des États-Unis)				
		56 ^e réunion du Bureau	57 ^e réunion du Bureau	Total
1.	Andorre	21 368	33 288	54 656
2.	Danemark	275 000	550 000	825 000
3.	France	-	35 000	35 000
4.	Finlande	266 666	259 740	526 406
5.	Pays-Bas	66 666	64 767	131 433
6.	Norvège	174 709	196 100	370 809
		276 420 (FAS)	161 816 (FAS)	438 236 (FAS)
7.	Espagne	133 869	-	133 869
8.	Suède	103 657	30 704	134 361
9.	États-Unis d'Amérique	464 143	-	464 143
	TOTAL	1 782 498	1 331 415	3 113 913

INITIATIVE SPÉCIALE DU PIDC : Les indicateurs de développement des médias (approuvés par le Conseil intergouvernemental du PIDC en 2008)

Concernant les activités liées aux Indicateurs de développement des médias en 2012-2013, des évaluations fondées sur ces indicateurs ont été finalisées ou sont en passe de l'être dans quatre pays (Égypte, Gabon, Népal et Tunisie), de même qu'un projet régional en Europe du Sud-Est. Des évaluations analogues sont en cours dans 12 autres pays (Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Égypte, Libéria, Népal, Ouganda, Palestine, République dominicaine, Soudan du Sud, Tunisie et Uruguay), et elles ont bénéficié pour la plupart d'une aide financière directe du PIDC. En 2013, le Bureau du PIDC a également annoncé l'allocation d'un crédit supplémentaire de 35 000 dollars pour l'élaboration et l'application d'un ensemble d'indicateurs mesurant la sécurité des journalistes, qui vient s'ajouter au cadre en vigueur des Indicateurs de développement des médias.

ÉVALUATION DES PROJETS RÉCENTS DU PIDC

Les projets soumis au PIDC sont considérés comme faisant partie du programme à long terme qu'il met en œuvre dans chaque pays. Tous les deux ans, le Bureau du PIDC choisit un certain nombre de projets réalisés pour les soumettre à une **évaluation externe**. Lors de sa 55^e réunion, le Bureau a décidé de prélever, sur le Compte spécial du PIDC, davantage de fonds pour ces activités d'évaluation, afin de permettre au secrétariat du PIDC de renforcer l'évaluation des projets du Programme et d'en assurer un suivi convenable. Conformément à cette décision, 16 rapports d'évaluation ont été rédigés et présentés à la 28^e session du Conseil du PIDC.

PRIX PIDC-UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE

Le *Nepal Forum of Environmental Journalists* et l'ONG kényane *Arid Lands Information Network* ont été les colauréats de l'édition 2012 du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale, qui récompense les efforts méritoires et novateurs entrepris pour améliorer la communication au sein des communautés rurales dans les pays en développement. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée pendant la 28^e session du Conseil du PIDC.